

**La prévente des droits d'accès est maintenant terminée :  
la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec invite les motoneigistes et les autorités à l'indulgence**

**Terrebonne, le 10 décembre 2019** – La prévente des droits d'accès terminant le 9 décembre 2019 fut un succès en dépit du changement majeur que ceci impliquait. L'engagement des motoneigistes envers les clubs est toujours aussi marquant. La FCMQ accuse un retard sur les retours d'appels et courriel, mais assure que l'impression et la livraison des droits d'accès est à jour. Toutefois, nous avons reçu une communication de Poste Canada indiquant un retard de livraison compte tenu de la haute saison.

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec demande donc aux motoneigistes, clubs de motoneigistes, agents de surveillance, et aux différents corps policiers intervenant en sentiers motoneiges d'être indulgent envers le délai hors de son contrôle pour la réception des vignettes de droit d'accès des motoneigistes. Ceci est une situation temporaire qui devrait être rétablie avant la période des fêtes.

Nous demandons donc aux motoneigistes et autres intervenants d'utiliser la preuve d'achat du droit d'accès ainsi que le temporaire 14 jours afin de valider le droit d'accès en cas de non-réception de la vignette officielle de celui-ci.

En ce début de période hivernale, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec vous rappelle que la prudence est de mise. De façon générale, les sentiers ne sont pas ouverts, les clubs travaillent présentement à leur préparation et la circulation en sentier n'est pas recommandée.

Certaines régions ont déjà quelques centimètres de neiges, mais nous devons être patients. Pour obtenir de beaux sentiers, il faut quelques éléments essentiels tels que:

- Avoir du gel au sol
- Avoir une bonne couverture de neige pour couvrir les souches, roches ou toutes autres choses pouvant nuire à la sécurité des usagers
- Certains endroits nécessitent un minimum de 5'' de glace pour les cours d'eau afin d'être sécuritaires et ils doivent être balisés par un club.
- Le passage à plusieurs reprises de la surfaceuse
- Cela est également pour s'assurer de préserver les droits de passage

Il vous est donc conseillé de contacter votre club avant de vous aventurer en sentier pour une randonnée motoneige.

La FCMQ vous souhaite une bonne saison motoneige et vous remercie de votre implication envers les clubs.

### **À propos de la FCMQ**

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec est un organisme à but non lucratif comptant plus de quarante-quatre années de service. Elle est vouée au développement et à la promotion de la pratique sécuritaire de la motoneige dans tout le Québec. La FCMQ veille à la défense des intérêts de ses 199 clubs membres et de leurs 100 000 membres motoneigistes, comme de toutes les personnes, qu'elles soient initiées ou non-initiées à la motoneige ou encore en simples touristes. Plus de 4 500 bénévoles consacrent chaque année près de 800 000 heures à l'entretien du réseau provincial de sentiers de motoneige.